



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

19 janvier 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la mairie, le 19 janvier 2016 sous la présidence du maire M. Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire  
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima  
M. Léon Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord  
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert  
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée  
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Hubert Poirier, directeur général  
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelque treize personnes assistent également à la séance.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

**R1601-571**

La séance est ouverte à 19 h 45 par le maire, M. Jonathan Lapierre.

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**R1601-572**

Sur une proposition de M. Gaétan Richard,  
appuyée par M. Germain Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 décembre 2015
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
  - 7.1. Administration
    - 7.1.1. Fermeture de chemin – Cession de droits à titre gratuit de lots constituant l'ancien chemin des Sillons – Village de



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

19 janvier 2016

### Havre-aux-Maisons

- 7.1.2. Acquisition, par expropriation, d'une parcelle de terrain nécessaire au déplacement de l'assiette du chemin du Phare
- 7.2. Finances
- 7.3. Ressources humaines
  - 7.3.1. Embauche de personnel – Poste régulier à temps complet – Contremaître en voirie municipale et en déneigement
- 7.4. Services techniques et des réseaux publics
  - 7.4.1. Appel d'offres n° 251 – Rapport et dépôt des soumissions – Déneigement et entretien hivernal des stationnements et trottoirs
  - 7.4.2. Adoption de la politique en matière de déneigement municipal révisée en date du 12 janvier 2016
- 7.5. Hygiène du milieu et sécurité publique
- 7.6. Aménagement du territoire et urbanisme
  - 7.6.1. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 7 décembre 2015
  - 7.6.2. Mandat à la firme Tremblay, Bois, Mignault, Lemay – Recours en vertu de l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme – 9201-6468 Québec inc. (Recycle Auto 2000)
  - 7.6.3. Programme À pied, à vélo, ville active – Vélo Québec
- 7.7. Développement du milieu et des communications
- 7.8. Loisir, culture et vie communautaire
- 7.9. Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
- 7.10. Réglementation municipale
  - 7.10.1. Avis de motion - Règlement décrétant des dépenses relatives à des travaux de réfection, de protection et d'asphaltage sur divers chemins du réseau routier municipal et un emprunt de 935 000 \$ remboursable en 10 ans
  - 7.10.2. Adoption du premier projet de règlement n° 2016-02 modifiant le Règlement de zonage n° 2010-08 conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)
  - 7.10.3. Adoption du Règlement n° 2016-03 décrétant une dépense et un emprunt de 130 000 \$ pour l'acquisition d'une surfaceuse



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

19 janvier 2016

8. Affaires diverses
- 8.1 Annulation de la clause obligatoire d'usage – Acte de vente numéro 42690
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

**R1601-573**

### **PROCÈS-VERBAUX**

#### **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 décembre 2015**

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 décembre 2015.

Sur une proposition de M. Richard Leblanc,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

### **RAPPORT DES COMITÉS**

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

**R1601-574**

### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

La liste des comptes à payer pour la période du 23 novembre au 31 décembre 2015 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Germain Leblanc,  
appuyée par M. Léon Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 1 363 248,69 \$.

### **CORRESPONDANCE**

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.



## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

19 janvier 2016

N° de résolution  
ou annotation

### ADMINISTRATION

R1601-575

#### Fermeture de chemin – Cession de droits à titre gratuit de lots constituant l'ancien chemin des Sillons – Village de Havre-aux-Maisons

CONSIDÉRANT QUE l'ancienne municipalité de Havre-aux-Maisons avait adopté, en 1991, le règlement numéro 241 relatif à la fermeture de l'ancien chemin des Sillons;

CONSIDÉRANT QU' à l'époque, le règlement numéro 241 avait été déclaré invalide par le ministère des Affaires municipales;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite régulariser la situation en procédant à la fermeture de ce chemin et en cédant ses droits, à titre gratuit, à chacun des propriétaires bornant l'assiette de l'ancien chemin des Sillons;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal autorise la fermeture de la partie de l'ancien chemin des Sillons connue et désignée comme étant les lots 444 et 622 du cadastre de l'île du Havre aux Maisons;

que le conseil autorise également la cession à titre gratuit, aux propriétaires bornant, de tous les droits qu'elle pourrait détenir dans les immeubles identifiés comme suit :

- lots : 3 778 059, 3 778 061, 3 778 069, 3 778 071, 5 364 238, 5 364 240, 3 778 077, 3 778 298, 3 778 299, 4 611 500, 4 611 501, 3 778 301, 3 778 303, 4 222 779, 4 222 869 ou dans tous les lots issus de la fusion, du remplacement ou de la subdivision desdits lots aux propriétaires de ces lots au moment des transferts;

que le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document notarié requis à cette fin.

R1601-576

#### Acquisition, par expropriation, d'une parcelle de terrain nécessaire au déplacement de l'assiette du chemin du Phare

CONSIDÉRANT QU' une partie du chemin du Phare, dont la gestion incombe à la Municipalité, était menacée par l'érosion hydrique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà réalisé les travaux nécessaires au déplacement d'une partie de



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

19 janvier 2016

l'assiette du chemin du Phare, à même une partie du lot 4 273 109 à l'automne 2014 en croyant, de bonne foi, avoir eu le consentement des propriétaires pour le transfert à la Municipalité de cette petite parcelle de terrain pour une somme nominale;

CONSIDÉRANT QU' aucune entente écrite formelle n'est intervenue et que les propriétaires ont requis au dossier numéro 115-17-000103-150 une demande d'injonction afin d'interdire l'usage de cette parcelle de terrain maintenant aménagée comme chemin public;

CONSIDÉRANT QU' il est d'intérêt public que la Municipalité acquière par expropriation cette petite parcelle de terrain constituant une partie du lot 4 273 109, d'une superficie de 720,2 mètres carrés, telle que décrite au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Jean Boucher en date du 7 janvier 2016 et portant le numéro 6430 de ses minutes, et ce, afin d'éviter un débat sur la question du droit de propriété de la Municipalité à l'égard de cette parcelle de terrain;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Germain Leblanc,  
appuyée par M. Léon Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que la Municipalité autorise l'acquisition, par expropriation, d'une partie du lot 4 273 109, d'une superficie de 720,2 mètres carrés, telle que décrite au plan et à la description technique de l'arpenteur-géomètre Jean Boucher, en date du 7 janvier 2016 et portant le numéro 6430 de ses minutes;

que cette parcelle de terrain soit affectée à des fins d'utilité publique, comme c'est le cas dans les faits depuis l'automne 2014, afin de faire partie intégrante de l'assiette du chemin du Phare dont la gestion incombe à la Municipalité;

que les procureurs de la Municipalité de la firme Tremblay Bois Mignault Lemay soient mandatés par la présente afin d'entreprendre les procédures d'expropriation et toutes les démarches utiles et nécessaires devant le Tribunal administratif du Québec afin que soit fixée l'indemnité d'expropriation afférente à l'acquisition de cette parcelle de terrain, à défaut d'une entente de gré à gré avec les propriétaires;

qu'un montant de 1500 \$ soit offert à titre d'indemnité d'expropriation, lequel montant représente la valeur marchande telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation foncière pour ce lot en fonction de la superficie expropriée;

que les deniers nécessaires à la réalisation des objets de la présente résolution soient puisés à même le fonds général.



## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

19 janvier 2016

N° de résolution  
ou annotation

### RESSOURCES HUMAINES

R1601-577

#### Embauche de personnel – Poste régulier à temps complet – Contremaître en voirie municipale et en déneigement

Le Service des ressources humaines a procédé à un appel de candidatures par affichage interne et externe d'un poste régulier, à temps complet, de contremaître en voirie et en déneigement. Parmi les onze offres reçues, trois candidats ont été convoqués pour une entrevue.

Au terme de ce processus, le comité de sélection recommande la candidature de M. Jérôme Loisel.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Léon Déraspe,  
appuyée par M. Germain Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'entériner le choix du comité de sélection et d'autoriser l'embauche de M. Jérôme Loisel au poste de contremaître en voirie municipale et en déneigement.

### SERVICES TECHNIQUES ET DES RÉSEAUX PUBLICS

R1601-578

#### Appel d'offres n° 251 – Rapport et dépôt des soumissions – Déneigement et entretien hivernal des stationnements et trottoirs

CONSIDÉRANT QUE le 27 novembre dernier, les services techniques et des réseaux publics lançaient un appel d'offres public relativement au déneigement et à l'entretien hivernal des stationnements et trottoirs;

CONSIDÉRANT QUE les trois soumissions reçues ne répondent pas à l'ensemble des besoins de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par la Direction des services techniques et des réseaux publics à l'effet d'accorder à certains entrepreneurs locaux des contrats de service, de gré à gré, pour la saison 2016 ou par événement, selon les besoins;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,  
appuyée par M. Gaétan Richard,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de rejeter toutes les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres numéro 251 relativement au déneigement et à l'entretien hivernal des stationnements et trottoirs;

d'autoriser la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à négocier l'attribution de contrat de déneigement, de gré à gré, à l'intérieur du cadre budgétaire prévu à cette fin.



## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

19 janvier 2016

N° de résolution  
ou annotation

**R1601-579**

### **Adoption de la politique en matière de déneigement municipal révisée en date du 12 janvier 2016**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a procédé, le 14 février 2012, à l'adoption d'une politique en matière de déneigement municipal afin d'uniformiser les pratiques de déneigement sur le territoire en tenant compte des conditions climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la Direction des services techniques et des réseaux publics a effectué une mise à jour de cette politique pour revoir entre autres les délais d'intervention ainsi que l'ordre de priorité des voies de circulation laquelle a été déposée au conseil le 12 janvier dernier pour approbation;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'adopter la politique en matière de déneigement municipal telle qu'elle a été révisée par la Direction des services techniques et des réseaux publics, en date du 12 janvier 2016.

### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME**

**R1601-580**

### **Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 7 décembre 2015**

Les membres du conseil ont reçu et pris connaissance du procès-verbal de la dernière séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Germain Leblanc,  
appuyée par M. Léon Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 7 décembre 2015.

**R1601-581**

### **Mandat à la firme Tremblay, Bois, Mignault, Lemay – Recours en vertu de l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme – 9201-6468 Québec inc. (Recycle Auto 2000)**

Le 30 mai 2011, un rapport de l'inspecteur municipal fait état d'activités non conformes au règlement de zonage sur le lot 3 393 791 où le propriétaire opère une cour à ferraille sans en avoir eu l'autorisation tant



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

19 janvier 2016

de la Municipalité que du ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC). Malgré l'émission d'avis et de constats d'infraction entre 2011 et 2015, l'usage illégal persiste.

CONSIDÉRANT QUE Recycle Auto 2000 opère une cour à ferraille sans avoir obtenu les autorisations requises;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise n'a jamais tenu compte des avis d'infraction transmis par l'inspecteur municipal et qu'elle a plaidé non coupable au constat d'infraction émis en octobre 2013;

CONSIDÉRANT QUE pour plusieurs motifs, la cause traîne devant la cour municipale depuis 2013 et que la Municipalité est d'avis que le traitement du dossier, à cette instance, ne permettra pas d'en arriver à une conclusion définitive du dossier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite que cet usage illégal cesse;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,  
appuyée par M. Léon Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal mandate la firme d'avocats Tremblay, Bois, Mignault, Lemay pour intenter un recours en cessation d'usage en vertu de l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, devant la Cour supérieure du Québec, et au nom de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

**R1601-582**

### **Programme À pied, à vélo, ville active – Vélo Québec**

Dans le cadre du programme *À pied, à vélo, ville active*, les écoles Sacré-Cœur de Grande-Entrée et Saint-Pierre de La Vernière ont manifesté de l'intérêt pour favoriser autour de leur établissement la pratique de la marche et du vélo. Par ailleurs, pour avoir accès à une aide financière permettant, dans un premier temps, la réalisation d'un plan de déplacement, l'appui de la Municipalité est nécessaire.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite encourager et soutenir les initiatives visant la promotion de la santé et des saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT QUE le projet sera piloté par l'agente de mobilisation des Îles en forme et en santé;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,  
appuyée par M. Gaétan Richard,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

19 janvier 2016

que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine s'engage dans la démarche *À pied, à vélo, ville active* et que le directeur de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, Serge Bourgeois, soit désigné comme personne ressource au sein du comité chargé de mener le projet et en assurer la mise en œuvre.

### RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

R1601-583

**Avis de motion – Règlement décrétant des dépenses relatives à des travaux de réfection, de protection et d'asphaltage sur divers chemins du réseau routier municipal et un emprunt de 935 000 \$ remboursable en 10 ans**

Le conseiller M. Roger Chevarie donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement décrétant des dépenses relatives à des travaux de réfection, de protection et d'asphaltage sur divers chemins du réseau routier municipal et un emprunt de 935 000 \$ remboursable en 10 ans.

R1601-584

**Adoption du premier projet de règlement n° 2016-02 modifiant le Règlement de zonage n° 2010-08 conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose d'un règlement de zonage soit le règlement n° 2010-08 que le conseil entend modifier;

CONSIDÉRANT QUE la première étape du processus de modification consiste à procéder à l'adoption d'un premier projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,  
appuyée par M. Gaétan Richard,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'adopter le premier projet de règlement n°2016-02 intitulé :  
« Règlement modifiant le Règlement de zonage n°2010-08 en apportant des changements au plan de zonage dans les villages de L'Île-du-Havre-Aubert, de Fatima et de Havre-aux-Maisons et en apportant des modifications à certaines dispositions du règlement de zonage »;

de soumettre ce projet de règlement à la population lors d'une assemblée publique de consultation qui se tiendra le mardi 9 février 2016, au Centre récréatif de L'Étang-du-Nord, à compter de 18 h 30, et de faire publier un avis à cet effet, conformément aux dispositions de la loi.



## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

19 janvier 2016

N° de résolution  
ou annotation

**R1601-585**

### **Adoption du Règlement n° 2016-03 décrétant une dépense et un emprunt de 130 000 \$ pour l'acquisition d'une surfaceuse**

ATTENDU QUE la Municipalité doit remplacer un de ses véhicules destinés à l'entretien de la glace et procéder à l'acquisition d'une nouvelle surfaceuse;

ATTENDU QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 8 décembre 2015;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance, tel qu'il est requis par la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Léon Déraspe,  
appuyée par M. Germain Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que soit adopté le règlement n° 2016-03 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 130 000 \$ pour l'acquisition d'une surfaceuse » et que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Municipalité comme s'il était ici tout au long reproduit.

### **AFFAIRES DIVERSES**

#### **Annulation de la clause obligatoire d'usage – Acte de vente numéro 42690**

**R1601-586**

CONSIDÉRANT QU' en 1998, l'ancienne municipalité de Havre-aux-Maisons a acquis du gouvernement du Québec plusieurs immeubles appartenant au gouvernement du Québec dont les lots 1111, 1113, 1114 et 1115 du cadastre officiel de l'île du Havre aux Maisons, conformément à l'acte numéro 42690 lequel prévoit une condition quant aux fins d'utilisation des immeubles;

CONSIDÉRANT QU' au cours de la même année, l'ancienne municipalité de Havre-aux-Maisons a cédé, à J.W. Delaney ltée, des terrains acquis du gouvernement du Québec en vertu de l'acte de vente numéro 43430 et qu'elle s'était alors engagée à faire radier, à ses frais, la clause



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

19 janvier 2016

concernant la condition d'usage spécifiée à l'acte  
numéro 42690;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a  
entrepris des démarches auprès du ministère du  
Développement durable, de l'Environnement et  
de la Lutte contre les changements climatiques  
pour que celui-ci consente au retranchement de la  
condition spécifique à l'usage des lots 1111,  
1113, 1114 et 1115;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal autorise le greffier, Jean-Yves Lebreux, à entamer  
la procédure d'annulation de la clause inscrite au chapitre des obligations  
de l'acte numéro 42690 spécifiant que les immeubles 1111, 1113, 1114 et  
1115 ne soient utilisés qu'à des fins non lucratives publiques municipales;

que le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la  
Municipalité, toute transaction dans laquelle la Municipalité devra  
intervenir à l'égard de ce dossier.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Recours à la Cour supérieure du Québec – Recycle Auto 2000 –  
Cinq emplois en découlent
- ❖ Réglementation municipale restrictive
- ❖ Candidatures – Table de concertation des véhicules hors route  
(VHR)
- ❖ Dépôt d'une pétition – Circulation des VHR sur les chemins  
municipaux – Citoyens de L'Île-du-Havre-Aubert

R1601-587

### CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Roger Chevarie,  
appuyée par M. Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de lever la séance à 20 h 21.

\_\_\_\_\_  
Jonathan Lapierre, maire

\_\_\_\_\_  
Jean-Yves Lebreux, greffier